

# Communauté de Communes Cœur de Chartreuse

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif**

### **Exercice 2014**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Tous les codes entre crochets (exemple : [D301.0], [D302.0], [P301.3]) correspondent aux données et indicateurs dont les définitions peuvent être obtenues sur le portail de l'observatoire cité ci-dessus

Pour tout autre renseignement, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>1</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	1
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE .....	1
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	2
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....</b>	<b>3</b>
2.1. MODALITES DE TARIFICATION .....	3
2.2. RECETTES .....	3
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>4</b>
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	4
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>4</b>
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES.....	4
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX (EN €).....	4

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal

- Nom de la collectivité : Cœur de Chartreuse

Saint Franc,

Saint Jean de Couz,

Saint Thibaud de Couz,

Saint Pierre de Genebroz,

Saint Christophe la Grotte,

La Bauche,

Les Echelles,

Entre-Deux-Guiers,

Saint-Christophe-sur-Guiers,

Saint-Laurent-du-Pont,

Saint-Pierre d'Entremont- Isère,

Saint-Pierre d'Entremont –Savoie,

Entremont-le-Vieux,

Corbel,

Saint-Pierre-de-Chartreuse,

Miribel-les-Echelles,

Saint-Joseph-de-Rivière

- Compétences liée au service

Contrôle des installations

Traitement des matières de vidanges

Entretien des installations

Réhabilitation des installations

Réalisation des installations

- Existence d'un zonage

Oui, date d'approbation : .....  Non

- Existence d'un règlement de service

Oui, date d'approbation : 19/03/2014  Non  
Puis le 22/12/2014

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en  régie

régie avec prestataire de service (Miribel-les-Echelles et Saint-Pierre-de-Chartreuse)

régie intéressée

gérance

délégation de service public : affermage

délégation de service public : concession

### 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 6800 habitants, pour un nombre total de 16817 d'habitants résidents sur le territoire du service.

### 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2013	Exercice 2014
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	-	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	-	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	-	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	-	30
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	-	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	-	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	-	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2012 est de 0.

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2013 et 01/01/2014 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2013	Au 01/01/2014
<b>Compétences obligatoires</b>		
Tarif du contrôle des installations neuves en €		240€
Tarif du contrôle des installations existantes en €		120€
<b>Compétences facultatives</b>		
Opération d'entretien		A la charge des usagers
Opération de vidange (y-compris traitement)		A la charge des usagers

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 19/03/2014 effective à compter du 01/01/2014 fixant les tarifs du contrôle des installations neuves et existantes.

### 2.2. Recettes

	Exercice 2013		Exercice 2014	
	Collectivité	Total	Collectivité	Total
Facturation du service obligatoire en €			67030 €	
Facturation du service facultatif en €				
Autres prestations auprès des abonnés en €				
Contribution exceptionnelle du budget général en €				
Autre en € : .....			3010 €	70040 €

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2014**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2014**.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2013	Exercice 2014
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité]	-	653.
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	-	2651
Taux de conformité en %	-	24,6 %

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire 2014 est de 0€.

### 4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux (en €) :

Le Service est en attente de souscription à une convention avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée-Corse pour l'aide à la réhabilitation des assainissements non collectif.